

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS	<p style="text-align: center;">du lundi 28 septembre 2020 à 9 heures au vendredi 09 octobre 2020 à 17 heures</p> <p>uniquement sur le site académique www.ac-dijon.fr, (examens et concours).</p>
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<p>Sont considérés comme candidats isolés à l'examen du CFG dans l'académie de Dijon tous les candidats ne relevant pas d'un établissement de formation qui résident dans l'un des quatre départements de l'académie : Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Nièvre et Yonne.</p>
PROCÉDURE D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un compte candidat : la création d'un compte candidat est nécessaire pour pouvoir s'inscrire. Dans la partie « créez votre compte » renseignez les informations obligatoires en indiquant une adresse mail valide et unique. Elle servira à vous connecter à votre espace candidat. • Une fois votre compte créé vous recevrez un mail : <u>vous avez 48h pour le valider</u>, sinon le compte sera supprimé. • Une fois votre compte candidat activé vous pouvez vous connecter à votre compte Cyclades, saisissez l'adresse mail et le mot de passe spécifiés lors de la création du compte puis cliquez sur « se connecter ». Vous pouvez alors procéder à votre inscription.
S'INSCRIRE À UN EXAMEN	<p>Pour vous inscrire vous devez renseigner tous les champs obligatoires de chacun des onglets. Quand l'onglet récapitulatif s'affiche, vous devez vérifier les informations saisies puis enregistrer votre inscription en cliquant sur enregistrer. Lorsque votre inscription sera enregistrée vous recevrez automatiquement un mail de confirmation d'inscription.</p> <p>Préinscription par Internet - cliquer sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ « Inscription », « m'inscrire » puis précisez : ➤ l'examen « CFG », la session « 2020 », l'académie « Dijon », ➤ la catégorie : « individuel » ; l'établissement d'inscription en fonction de votre département de résidence (exemple : vous habitez dans le département de la Côte d'Or, votre établissement d'inscription est « individuels Dijon » ; ➤ mentionner handicap « oui » si vous avez fait une demande d'aménagement d'épreuves auprès de la MDPH.
CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION	<p>À la fermeture du serveur (09 octobre 2020), une confirmation d'inscription est envoyée à chaque candidat par voie postale.</p> <p>Dès réception de ce document vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>vérifier toutes les rubriques</u> ; notamment nom, prénom, date et lieu de naissance et corriger en rouge les erreurs éventuelles, ➤ <u>dater et signer cette confirmation d'inscription</u> (si vous êtes mineur, nécessité de signature des représentants légaux).
ENVOI DES CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION AU RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE DIJON	<ul style="list-style-type: none"> • Joindre à la confirmation d'inscription une photocopie d'une pièce d'identité : toute pièce avec photo (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, carte de bus.....). Ce document vous sera demandé pour le passage des épreuves. • <u>La confirmation d'inscription datée, signée et accompagnée de la pièce mentionnée</u> ci-dessus doit être adressée au : Rectorat de Dijon Division des Examens et Concours 5 (DEC 5), 2 G rue général Delaborde, BP 81921, 21019 Dijon Cédex <p style="text-align: center;">pour le mercredi 4 novembre 2020 au plus tard.</p> <p style="color: red;">L'inscription à l'examen n'est effective qu'à réception par le rectorat de votre confirmation d'inscription signée et accompagnée de la pièce demandée.</p> <p style="color: red;">À défaut de réception de ces documents toute candidature sera annulée.</p>

CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP	<ul style="list-style-type: none"> • La demande doit être transmise directement par le candidat au médecin désigné par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de votre département : les documents sont disponibles sur le site Internet de l'académie (rubrique examens et concours, candidat en situation de handicap). • Cette demande doit être adressée avant la date limite de clôture des inscriptions (09 octobre 2020). • La notification sera déposée sur votre espace candidat de l'application Cyclades.
OBTENTION DU DIPLOME	<p>Le total des points requis pour l'obtention du diplôme doit être au moins égal à 200 points/400.</p>
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	<p>La convocation à l'examen est adressée environ trois semaines avant le début des épreuves.</p> <p>Tous les candidats isolés recevront ensuite par courrier, après la tenue du jury, à l'adresse indiquée lors de l'inscription, leur relevé de notes et leur diplôme.</p>

LES ÉPREUVES

ÉPREUVES ÉCRITES	<ul style="list-style-type: none"> • Français (1 heure - 120 points) : cette épreuve permet d'évaluer les connaissances et compétences qui sont sollicitées comme outils de pensée, de communication, d'expression et de travail. • Mathématiques (1 heure - 120 points) : cette épreuve permet d'évaluer les compétences travaillées en mathématiques ; chercher, modéliser, représenter, calculer, raisonner et communiquer.
ÉPREUVE ORALE	<ul style="list-style-type: none"> • Épreuve de 20 minutes commune à tous les candidats. Les conditions de l'épreuve orale sont les mêmes pour les candidats scolaires et les candidats individuels. Cette épreuve permet d'évaluer, chez le candidat, « les aptitudes à la communication orale, aux relations sociales ainsi que la capacité à exposer son expérience personnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel » - autrement dit sa maîtrise de l'expression orale, sa capacité à entrer dans le dialogue, à retracer son expérience, à argumenter et justifier le projet choisi. • Cette épreuve repose sur un entretien avec le jury. • Les candidats peuvent prendre appui sur un dossier. Ce dossier est élaboré à partir de l'un des parcours éducatifs suivis par le candidat ou de son expérience professionnelle ou du stage de formation ou de centres d'intérêt personnel. Il comporte entre 5 et 10 pages. Il est de préférence rédigé en utilisant les technologies de l'information et de la communication.